

## REUNION PONT-SUR-SEINE

10 janvier 2012

SYNTHESE

Date et heure : 10 janvier 2012 à 19h00

Lieu : Salle polyvalente, Pont-sur-Seine

Durée : 2h48

Participants : 160 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
  - 2.1. L'opportunité du projet
  - 2.2. Les caractéristiques du projet
  - 2.3. Les impacts des projets sur le territoire
  - 2.4. La gestion des crues, des étiages et l'entretien des fleuves
  - 2.5. Les enjeux agricoles
  - 2.6. Les interactions avec le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine
  - 2.7. La sécurité
  - 2.8. Les financements des projets
3. Clôture de la réunion

### 1. OUVERTURE

Le Président Patrick Legrand de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle les enjeux et règles d'un débat public.

Michel Cunin, Maire de Pont sur Seine, souhaite la bienvenue à tous les participants et se dit favorable au projet d'élargissement de la Seine.

Les deux maîtres d'ouvrage présentent, chacun, leur projet en insistant particulièrement sur les enjeux agricoles.

Daniel Collard, membre de la CPDP, donne la parole à la salle.

### 2. ECHANGES AVEC LA SALLE

#### 2.1. L'opportunité du projet

*« J'ai pris l'avion et j'ai survolé La Vallée, c'est un gruyère. Ce sont des trous partout. Est-ce qu'on ne pourra pas creuser encore un peu plus, et puis faire une réserve d'eau, là à Pont ? »*

L'EPTB Seine Grands Lacs estime que « c'est une idée assez novatrice », mais qu'elle n'atteint pas le même volume que ce qui pourrait être stocké dans la Bassée.

*« L'écrêtage de la crue est fait par une pompe, alors qu'il pourrait y avoir un simple tuyau, diamètre 800 ou 1 000, qui déverse tout l'écrêtage de l'autre côté, sans consommation d'électricité ».*

EPTB Seine Grands Lacs : « le lit majeur de La Bassée n'est plus inondable naturellement, il n'est plus inondable gravitairement. Donc, on n'a d'autres choix que de recourir à du pompage ».

## **2.2. Les caractéristiques du projet**

- *Quel volume contenu d'eau dans les 210 hectares endigués par rapport aux lacs ?*
- *Comment se déroule le remplissage des casiers ?*
- *S'il existe des casiers prioritaires, y a t'il des exploitations agricoles plus concernées que d'autres ?*
- *Quel temps sera nécessaire pour vidanger les espaces endigués ?*

EPTB Seine Grands Lacs : « 210 hectares, c'est la part des terres agricoles concernées par le projet d'aménagement de la Bassée. La surface de stockage délimitée par ces digues est de 2 300 hectares. La surface de terrain situé sous les digues et sous les locaux techniques et autres est de 250 à 290 hectares. Le volume de stockage est de 55 millions de mètres cubes d'eau. On prévoit de remplir l'ensemble des espaces endigués à chaque épisode de crue. Certains de ces espaces endigués seraient remplis de manière indirecte par alimentation via les espaces endigués d'à-côté. En moyenne, sur les durées de vidange à 80 %, on est de l'ordre de 5 à 6 jours. Et sur les temps de vidange à 95 %, c'est plus important, c'est une quinzaine de jours ».

## **2.3. Les impacts des projets sur le territoire**

### **Les impacts sur les réseaux routiers**

*« Dans le cadre de la Bassée, il y aurait des détours routiers qui seraient faits. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « notre projet prévoit environ 150 rampes d'accès aux digues, qui permettent de rétablir les accès pour pouvoir cheminer de part et d'autre de ces espaces endigués. »

### **Les impacts sur la qualité de vie**

*« Est-ce que vous ne craignez pas que ces terrains inondables se transforment en base de loisirs ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « le principe d'aménagement du projet de la Bassée n'est pas identique aux ouvrages existants. Il s'agirait d'une retenue d'eau temporaire. Le reste du temps, toutes les terres situées à l'intérieur des espaces endigués seraient sèches ».

*« Est-ce qu'il y aura des moustiques ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Au vu des crues historiques passées, elles surviennent généralement pendant les mois de décembre, janvier, février. Pendant cette période de l'année, il n'y a pas de développement larvaire de moustiques, donc il n'y a pas de risque. La Bassée amont fait l'objet

d'inondations assez fréquentes qui n'ont pas entraîné de développement spécifique de moustiques ».

#### Apport du débat

L'EPTB Seine Grands Lacs propose de se rapprocher du syndicat de démoustication, pour apporter une réponse plus précise. Ils envisagent de s'engager sur d'éventuelles dispositions à mettre en œuvre.

### **2.4. La gestion des crues, des étiages et l'entretien des fleuves**

#### **La gestion des crues**

*« Est-ce que le projet aura un impact positif sur nos inondations à Nogent ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « notre projet n'aurait d'impact ni positif ni négatif sur les crues et les débits en amont du territoire du projet, notamment à Nogent-sur-Seine ».

#### **Les lacs-réservoirs**

*« Pouvez-vous m'expliquer quel est le rôle des lacs actuellement ? Expliquez-moi comment, avec 150 millimètres, on fait une crue ? »*

*« Je vais à la chasse à Montigny-sur-Aube, (...) c'est plein d'eau partout. Alors j'ai un doute sur la fonction vraiment des lacs actuellement ».*

EPTB Seine Grands Lacs : « nous avons agi en fonction des consignes d'exploitation qui sont décrites dans les règlements d'eau qui sont autorisés par arrêtés préfectoraux. Les lacs-réservoirs ont, effectivement, l'avantage de pouvoir stocker ces volumes, par contre, ils ne peuvent pas intervenir en dehors des axes sur lesquels ils sont situés, il peut effectivement y avoir des inondations sur un certain nombre d'affluents ».

Guy Dollat, Maire de Périgny, Président du syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine, constate que « les deux lacs-réservoirs Aube et Seine ont pris jusqu'à 100 m<sup>3</sup>/s sur la crue. Sans cela, (...) comme l'année dernière, on serait monté jusqu'à 290, 300 mètres cubes ». Il regrette néanmoins que la « Commission au niveau du Département de l'Aube avec les syndicats, la DDT, l'Institution des barrages, la Préfecture, pour essayer de voir ensemble les problèmes qu'il pouvait y avoir lors d'inondations » ne se soit pas réunie depuis 3 ans.

#### Apport du débat

Proposition de réflexion sur les règlements d'eau et de création de CLIC (Commission locale d'information de concertation) sur les lacs-réservoirs, par l'EPTB Seine Grands Lacs : « les règlements d'eau datent de la construction des ouvrages. On est tout à fait ouvert à un ajustement de la gestion de ces ouvrages sous le contrôle bien sûr des services de l'Etat, autorité en la matière. (...) On a proposé, notamment aux services de l'Etat, de réactiver une CLIC, sur nos quatre lacs-réservoirs. Nous assurerions le secrétariat technique pour éviter de surcharger les services de l'Etat, mais c'est le Préfet, le Sous-préfet qui auraient la main sur l'ordre du jour ».

Renaud Laheurte, Directeur départemental des territoires : « on va étudier la proposition de CLIC, qui paraît effectivement intéressante, puis, on reparlera avec Monsieur Dollat du comité technique ».

### **La gestion des étiages**

*« La centrale, il lui faut un niveau d'eau minimum. Donc, le cas où le manque d'eau est connu, qui favorisez-vous ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « La centrale ! Concernant le soutien d'étiage de nos ouvrages, on le fait par rapport à la station de Pont-sur-Seine pour être à même de fournir au moins un débit qui soit ensuite égal à 22, 23 m<sup>3</sup>/s à la station de Pont ».

### **L'entretien des cours d'eau**

Philippe SIMONNOT, propriétaire à Crancey et Pont-sur-Seine, s'inquiète : « avec les crues, ceux qui sont propriétaires riverains de la Seine, tous les ans, ils perdent du terrain ».

La CPDP propose de formuler cette question par écrit afin que le maître d'ouvrage puisse étudier précisément de quel lieu il s'agit.

Guy Dollat, Président du syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine précise : « les propriétaires riverains devraient naturellement entretenir toutes les berges. (...) Ce n'est pas depuis 40 ou 50 ans que les berges et les méandres s'accroissent de plus en plus, cela a toujours existé. »

## **2.5. Les enjeux agricoles**

### **Les mesures d'accompagnement**

*« Est-ce qu'il y a des mesures d'accompagnement pour aider les agriculteurs, les exploitants ou les propriétaires à enlever les embâcles, les débris ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « tout ce système, tous ces mécanismes d'association, d'indemnisation du monde agricole doivent être définis en préalable. Sur les modalités d'entretien, sur les mesures d'accompagnement, je prendrais les exemples existants sur les autres bassins de rivière de la France, notamment sur l'Oise et sur la Meuse, où des projets similaires ont été réalisés. Il y a des protocoles d'indemnisation et des mesures d'accompagnement qui ont été mis en place : regarder ensemble les modalités d'accès aux terres agricoles à la suite d'une inondation, aider à retirer des embâcles et débris qui pourraient venir perturber l'exploitation des terres agricoles.

### Engagement du maître d'ouvrage

L'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à étudier et mettre en place un dispositif de communication et d'information, destiné aux riverains, afin de préciser le fonctionnement des ouvrages.

### **La qualité des sols**

*« A partir du moment où vous remplissez un casier avec une eau non claire, on peut supposer qu'il y a un certain dépôt qui s'effectue lors du relargage »*

### Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « le casier n°1 est alimenté par le casier n°2 ; le casier n°3 par le casier n°4. Les eaux qui entreraient dans ces espaces auraient au préalable décanté, enlevant une partie des matières en suspension. Dans les chenaux préférentiels d'évacuation, les réseaux de noues, à l'issue des événements de stockage, on pourrait mettre en place un système de curage assez léger, qui permettrait de retirer ces matières en suspension ».

### Apport du débat :

L'EPTB Seine Grands Lacs prévoit par ailleurs de réaliser des études communes avec les représentants de la Chambre d'agriculture sur l'impact du projet sur la pédologie, ainsi que d'avoir « une délégation d'exploitants agricoles accompagnée par la Chambre d'agriculture, qui pourrait se rendre sur ces sites pour voir effectivement comment tout cela s'est passé ».

## **2.6. Les interactions avec le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**

*« Dans quelle mesure chacune de vos décisions sera influencée par la décision de l'autre ? Autrement dit, est-ce qu'il est possible qu'un jour on ait un canal à grand gabarit sans des casiers ou vice et versa ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « les deux décisions des maîtres d'ouvrage sont indépendantes. Maintenant, il est clair que pour tout un tas de développements déjà en cours, on travaille en partenariat avec VNF ».

VNF : « les deux projets sont indépendants. On a beaucoup travaillé sur la question de la neutralité de notre projet d'un point de vue hydraulique sur le projet de Seine Grands Lacs, pour vérifier que notre projet était totalement indépendant du leur. »

## **2.7. La sécurité**

*« Quand il y a eu la catastrophe, qu'Arles a été inondé, des digues ont cédé ».*

EPTB Seine Grands Lacs : « la crue de 2003 à Arles était de fréquence millénaire. (...) On a eu un défaut d'entretien, puisqu'il y a eu des problèmes d'exploitants différents, on est sur des scénarios ici tout à fait différents, puisqu'on a des digues de beaucoup plus petite hauteur ».

### Engagement du maître d'ouvrage

L'EPTB Seine Grands Lacs, « si cet ouvrage se réalisait, s'engage à appliquer la réglementation nationale en la matière<sup>1</sup> et à prendre toutes dispositions, techniques et financières, pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces digues ».

---

<sup>1</sup> Décret paru en 2007, relatif à la sécurité des ouvrages, barrages et digues en terre. Ces ouvrages font l'objet d'une classification en fonction de leur hauteur, mais également en fonction des volumes qu'ils contiennent.

*« Comment allez-vous associer la profession agricole pour gérer les inondations et mettre en place un réseau d'alerte efficient ? »*

#### Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « Nous souhaitons développer un modèle de prévision des crues à un horizon de 4 jours. Le moment optimum de démarrage du pompage survient à peu près 3 jours avant le passage du pic de crue. Cela nous laisse 24 heures pour prévenir la population par des dispositifs type « corne de brume », SMS, ou autres, qui permettraient à chacun d'être prévenu en temps et en heure, de pouvoir mettre en sécurité son matériel et d'évacuer la zone ».

#### **2.8. Les financements des projets**

*« Comment est prévu le financement, d'une part, des travaux, et d'autre part, du fonctionnement ? »*  
L'EPTB Seine Grands Lacs envisage « des modalités de financement comparables au financement des études qui sont conduites et (...) qui seraient confortées dans le cadre d'un plan Grand fleuve, d'un plan Seine, renouvelé sur la période 2014-2020. Pour financer le fonctionnement, on profite de l'expérience d'un autre maître d'ouvrage, l'EPTB Oise-Aisne, qui a prévu de mettre en place ce qu'on appelle une redevance pour service rendu.»

### **3. CLOTURE DE LA REUNION**

Patrick Legrand conclut la réunion en remerciant les participants : « un canal, une Seine au grand gabarit, des équipements, cela induit des projets, mais aussi, cela induit des systèmes d'organisation politique et sociale qui doivent aussi se moderniser et c'est un peu à cela aussi que sert le débat public, c'est-à-dire à prendre un objet technique et à le transformer en objet technique mais aussi sociopolitique ».